

Application des *Normes de conduite de transport*

- 1 Conformément à l'article 8.7 des *Normes de conduite de transport* (les « Normes ») en
- 2 vigueur, le Transporteur soumet le rapport du Chef de la conformité concernant l'application
- 3 des *Normes de conduite* pour l'année 2025.

Rapport annuel 2025 sur l'application des Normes de conduite de transport (Article 8.7 des Normes de conduite de transport)

Ce document présente le rapport annuel 2025 de la cheffe de la conformité concernant l'application des Normes de conduite de transport (les « Normes ») tel que requis à l'article 8.7 des Normes. Il trace le portrait global de l'application des Normes en 2025.

La cheffe de la conformité exerce son rôle par l'entremise de l'unité Conformité d'entreprise (appelée Direction Conformité d'entreprise (DCE) dans le dossier R-4162-2021)¹.

Sur la base du travail effectué, nous concluons que les Normes ont été appliquées de façon satisfaisante en 2025, et ce, pour l'ensemble des employés visés par son application.

Les exigences de reddition de comptes ont été passées en revue avec les responsables de l'application des Normes. Ces derniers n'ont rapporté aucune anomalie au cours de l'année 2025, ni aucun cas problématique quant au respect des règles des Normes.

Ainsi, tous les responsables des structures visées par l'application des Normes ont attesté que les règles en vigueur sont appliquées de façon conforme dans leurs unités.

La vérification de l'application des Normes se base notamment sur l'analyse des accès informatiques et physiques afin de s'assurer que les exigences contenues aux Normes ont été respectées. Le taux de complétion de la formation annuelle obligatoire est également vérifié.

Pour 2025, la formation annuelle de tous les employés visés s'est déroulée avec succès auprès de toutes les directions. Les taux de formation témoignent du souci de tous les gestionnaires et employés quant au respect des règles des Normes par les employés concernés dans l'exercice de leurs fonctions. Les employés ainsi formés ont pu tester leurs connaissances sur les principales règles des Normes et ont été sensibilisés à l'obligation du respect de ces règles.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Geneviève Bergeron'.

Date : 2026.04.21
09:30:37 -04'00'

Geneviève Bergeron
Cheffe - Affaires juridiques – Conformité d'entreprise

¹ Voir la pièce B-0034 [Demande d'approbation des Normes de conduite de Transport](#) du dossier R-4162-2021